

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mercredi 15 avril 2015

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la Commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER, Mr Yves COURNE, Mme Sylvie BERSON, Adjoint
Mmes Nathalie BEDIER, Carine GERMOND, Chantal LOUAISIL
Mrs Franck POIRIER et Anthony SABIN

Membres excusés

Membres absents : Mr François HAREL, Mr Nicolas SIMON

Secrétaire de séance : Maryse BEYER

Ordre du jour

- 1- Lecture du compte rendu précédent
- 2- Vote du Budget prévisionnel communal 2015
- 3- Vote du Budget prévisionnel Assainissement 2015
- 4- Devis pour l'aménagement du cimetière
- 5- Argent de poche : choix des Chantiers
- 6- Questions diverses

21 h 00 mn ouverture de la séance

En préalable, le Maire demande une modification à l'ordre du jour du Conseil pour le vote des subventions aux associations des écoles : [modification acceptée à l'unanimité](#)

1- Lecture du compte rendu précédent: [accepté à l'unanimité.](#)

2 – Vote du Budget prévisionnel communal

Le Conseil [accepte à l'unanimité](#) le budget présenté par le Maire pour un montant de 178 871.03 € en fonctionnement et 132 250 € en investissement

3 – Vote du Budget prévisionnel assainissement

Le Conseil [accepte à l'unanimité](#) le budget présenté par le Maire pour un montant de 8075.25 € en fonctionnement et 19.893.75 € en investissement

4- Cimetière

- Nettoyage des tombes :

Suite au dernier conseil qui avait demandé un devis supplémentaire, et après examen le Conseil [choisit à l'unanimité](#) l'entreprise COUPE de Saint Poix pour effectuer les travaux.

- Jardin du Souvenir – Marbrerie :

Le [choix s'est porté à l'unanimité](#) sur l'entreprise COUPE de Saint Poix

- Goudronnage des allées :
Décisions reportées, nouveaux devis à voir

5- Argent de poche :

Le Conseil **approuve à l'unanimité** les chantiers proposés pour la session d'été.

6 – Subventions pour les Associations des Ecoles

Le Conseil décide d'attribuer à l'unanimité une subvention aux associations des écoles de Saint Aignan sur Roë (privée et publique) à hauteur de 11 € par enfant scolarisé soit :

- 88 € pour l'A.P.E.L (8 élèves)
- 198 € pour l'Amicale Laïque (18 élèves)

7 – Questions diverses

Prochaine réunion le mardi 5 mai 2015 à 21 H 00

Clôture 23 h 45 mn